



Guide de l'électeur

Élection municipale 2025

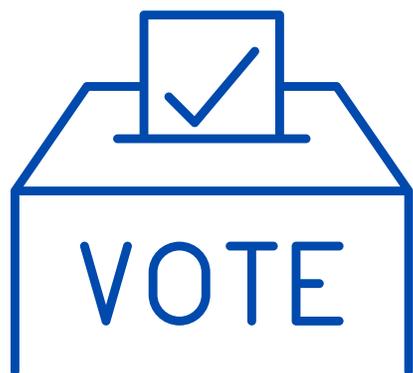
Faites votre choix, c'est votre droit!

cantley.ca/elections-2025



DATES IMPORTANTES

Notez les dates à votre agenda!



Jour de vote par anticipation :

dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h

Lieu : CCM, 6 impasse des Étoiles

Jour du scrutin :

dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h

Lieu : CCM, 6 impasse des Étoiles

Déclaration des candidatures :

19 septembre au 3 octobre 2025 à 16 h 30

Dernier jour pour recevoir les demandes d'inscription et les procurations des électeurs non domiciliés :

dimanche 28 septembre 2025

*Après cette date, elles seront transmises à la commission de révision.

Dépôt de la liste électorale :

vendredi 3 octobre 2025

Commission de révision :

mercredi 15 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30

samedi 18 octobre 2025 de 10 h à 13 h

lundi 20 octobre 2025 de 19 h à 22 h

Lieu : Maison des Bâisseurs (8, chemin River)

RENSEIGNEZ-VOUS

Consultez le site Web

Le site Web de la municipalité offre tous les détails concernant l'élection municipale. Assurez-vous d'y jeter un coup d'oeil!

www.cantley.ca/elections-2025



Districts électoraux

Vous n'êtes pas certain dans quel district vous vous situez? Vous pouvez consulter la carte des districts sur la page Web mentionnée ci-haut.

Vitrine des candidat(e)s

Cette année, la Municipalité de Cantley fera partie d'[un projet pilote d'Élections Québec](#) permettant aux électrices et aux électeurs d'accéder à un [espace sur le Web](#) comprenant de l'information sur les candidat(e)s. Cette initiative vise à faire connaître les principales idées de ceux-ci aux électrices et électeurs de la municipalité d'une façon neutre et équitable.

JOUR DU VOTE

Le jour du vote, vous serez invité à :



- Élire un maire ou une mairesse;
- Élire un conseiller ou une conseillère de votre district;
- Répondre à une question de type consultative.

Élection d'un(e) préfet(e) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Marc Carrière élu préfet par acclamation dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le 3 octobre 2025, le président d'élection de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, M. Benoît Gauthier, [a informé les électeurs](#) que, à l'issue de la période de dépôt des déclarations de candidature qui s'est terminée le 3 octobre 2025, 16h30, M. Marc Carrière a été élu par acclamation au poste de préfet de la MRC des Collines pour un nouveau mandat.



JOUR DU VOTE (suite)

Consultation publique



Lors du vote, vous serez invité à répondre à une question de type consultative.

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2025, le conseil a adopté la résolution numéro 2025-MC-193 visant la consultation publique sur les projets de développement en droit acquis dans la zone récréotouristique et qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE certains projets de développement dans la zone récréotouristique, dont Nature 360, peuvent bénéficier d'un droit acquis dans le cadre de leur analyse;

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement est une des priorités du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets pourrait se traduire par une augmentation du revenu de taxation pour l'ensemble de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certains promoteurs peuvent bénéficier de certains droits relativement à la réalisation de leur projet et, que le cas échéant, un refus de la part de la Municipalité puisse engendrer des poursuites potentielles ainsi que des condamnations à des paiements en dommages et intérêts;

JOUR DU VOTE (suite)

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens ont mis en demeure la Municipalité de Cantley relativement à la réalisation de projet dans le mont Lorne et, que le cas échéant, d'acceptation de la part de la Municipalité du projet puisse engendrer des poursuites potentielles de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil aimerait pouvoir bénéficier de l'opinion des citoyens de Cantley quant à leur priorité;

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil lance une consultation publique qui se tiendra en même temps que les journées de vote à l'élection municipale 2025 soit les 26 octobre et 2 novembre 2025 en limitant la participation aux personnes inscrites sur la liste électorale.

QUE la question présentée aux citoyens se lise comme suit :

En prenant en considération que cela pourrait entraîner des impacts financiers et environnementaux, êtes-vous d'accord pour que la Municipalité ignore des droits acquis de certains projets domiciliaires ou récréotouristiques déposés avant l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme?

Oui : Donc on ne permet pas la réalisation des projets

Non : Donc on va de l'avant avec les droits acquis et les projets

QUE les résultats de la consultation publique soient communiqués en même temps que la communication du résultat des élections. »

Donné à Cantley, le 18 septembre 2025

QUI PEUT VOTER?

Pour voter à l'élection municipale, vous devez :

- être inscrit sur la liste électorale;
- avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin;
- être de citoyenneté canadienne;
- être domicilié à Cantley;
- être domicilié au Québec depuis au moins six (6) mois;
- ne pas être en curatelle ou déclaré coupable d'une infraction pour une manœuvre électorale frauduleuse.



Électeurs non-domiciliés :

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :

- Si vous êtes propriétaire unique OU occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
- Si vous êtes copropriétaires OU cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous.



Vous êtes un électeur non-domiciliés et avez des questions ?
Informez vous auprès de notre équipe à election2025@cantley.ca
pour les détails.

ÊTES - VOUS INSCRIT ?

Il est de la responsabilité de chaque électeur de s'assurer qu'il est inscrit sur la liste électorale.



Dû à la grève de Postes Canada, vous ne recevrez pas d'avis d'inscription à la liste électorale par la poste.

Afin de confirmer si vous êtes inscrit sur la liste, vous devez vérifier en choisissant l'une des deux options suivantes **avant le 20 octobre 2025 :**



- 1) Vérifier sur le site Web d'[Élections Québec](#);
- 2) Vérifier sur place à la réception de la municipalité (8, chemin River), durant les heures d'ouverture.



COMMISSION DE RÉVISION

Si vous n'êtes pas inscrit à la liste électorale vous devez vous présenter devant la commission de révision afin de pouvoir voter.



Présentez-vous avec **deux pièces d'identité valides**, l'une comportant votre nom et votre date de naissance, l'autre, votre nom et votre adresse. Un conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec vous peut également faire la demande pour vous.

La révision de la liste électorale est prévue aux dates et aux heures suivantes à la Maison des Bâtitisseurs (8, chemin River) :

- mercredi le 15 octobre : 14 h 30 à 17 h 30
- samedi le 18 octobre : 10 h à 13 h
- lundi le 20 octobre : 19 h à 22 h



Vous devez être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter et il est de votre responsabilité de vous inscrire.

PIÈCES D'IDENTITÉ

Quelles pièces d'identité sont éligibles pour voter?

Tout électeur qui désire exercer son droit de vote doit présenter l'une des pièces d'identité suivantes, valides, avec photo, avant d'être admis à voter :



- le permis de conduire ou le permis probatoire du Québec;
- la carte d'assurance maladie du Québec;
- le passeport canadien;
- le certificat de statut d'Indien délivré aux personnes inscrites au registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens;
- la carte d'identité des Forces canadiennes délivrée par le ministère de la Défense nationale.



VOTE PAR CORRESPONDANCE

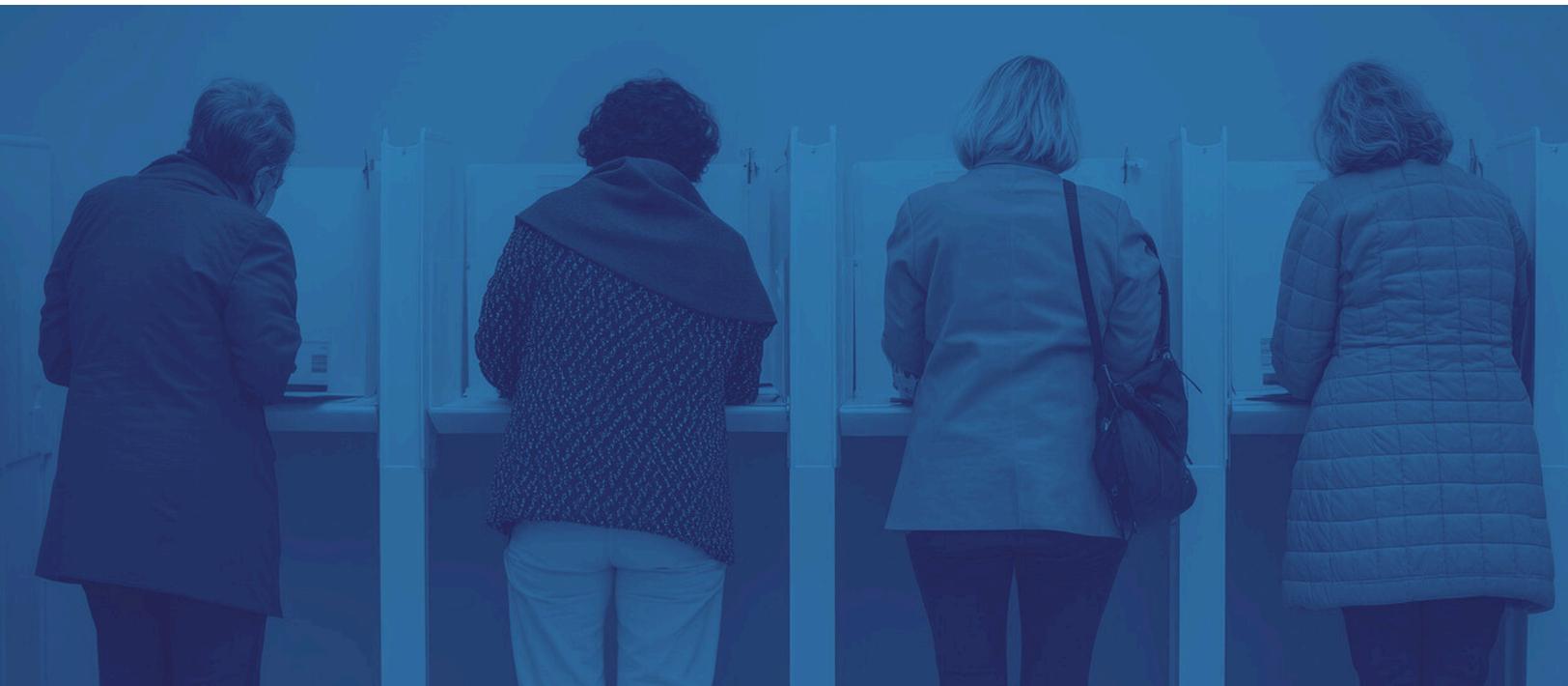
Comment voter par correspondance ?

Seuls les électeurs non-domiciliés sont admissibles au vote par correspondance. Ceux-ci doivent soumettre une demande officielle auprès du président de l'élection pour le faire.

- Pour voter par correspondance, vous devez faire votre demande avant le **mercredi 21 octobre**.
- Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le **vendredi 31 octobre à 16 h 30**.



Si vous souhaitez voter par correspondance, vous aurez un formulaire à remplir. Informez-vous auprès de votre président d'élection à election2025@cantley.ca.





www.cantley.ca/elections-2025
election2025@cantley.ca
819-827-3434 poste 6802

Ce document n'a pas force légale. Il se veut un résumé succinct du processus établi par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

© 2025 - Publié par le bureau du président d'élection en collaboration avec le Service des communications, Municipalité de Cantley.